

Coopérative artistique des collines
COMMISSION N°2 : CRITÈRES DE SÉLECTION
DES SPECTACLES DU COURT CIRCUIT 2024
Le 29 novembre 2022

Présent.e.s :

Compagnies :

Hugo Roux (Cie Demain dès l'aube)
Stéphanie Doche (Cie D'Aucuns Disent)
Gaétan Schneider (Cie Terre de break)
Camille Besseau (Cie nü)
Michel Rodrigues et Saïef Remmide (Cie Nakama)
Aymeric O'Cornesse (Cie Alfonse)
Kady Duffy (Cie District 41)

Excusée : Natacha Frottier (Cie Monsieur K)

Théâtre : Eva Duchamp, Laetitia Revillard

Recontextualisation du Court circuit

Suite aux rencontres initiées en 2020 avec les 8 compagnies subventionnées par la Ville d'Annecy et le Théâtre des collines, le théâtre ouvre aux compagnies ses portes pendant 3 semaines en janvier, rendant les salles Renoir et Rabelais accessibles et en ordre de marche : technique, communication, billetterie, administration et une partie de la diffusion aux professionnels.

Il ne s'agit pas d'une programmation du Théâtre, la demande a émané des compagnies qui souhaitent un moyen d'avoir de la visibilité sur le territoire.

Par conséquent, l'organisation de ce temps fort ne se fait pas sur la base de cessions mais de coréalisations avec minimum garanti. Pour l'instant, le minimum garanti se base sur un cachet par personne présente (artistes, techniciens, metteur en scène/chorégraphe, administrateur) + prise en charge des frais annexes sous forme de forfaits.

Sur les deux premières éditions, le choix des projets s'est fait naturellement avec les compagnies porteuses du projet de la Coopérative depuis le début, puis celles présentes sur la journée professionnelle 2022.

La Coopérative artistique des collines s'ouvrant cette saison à toutes les compagnies du territoire, il est nécessaire de réfléchir ensemble sur des modalités et critères de sélection des spectacles retenus pour l'édition 2024.

Contraintes financières :

Le Théâtre des collines possède un budget de 10 000€ dédié à cet évènement (cachets et frais annexes, hors droits d'auteur, catering, technique et communication).

L'ajout des recettes de billetterie sous la forme de reversement est envisageable, à étudier.

Echange entre les participants

. Plus il y a de compagnies, mieux c'est, ça permet de s'assurer de la première date ou de proposer davantage de dates aux professionnels.

- . Le budget contraint pose la question des grandes formes, il serait dommage de ne présenter que des petites formes – mais comment les financer.
- . L'ajout de recettes de billetterie permettrait d'avoir plus de budget (globalisation et partage entre tous ou chacun garde sa recette du soir?)
- . La date peut aussi être prévue dans le budget de production, avec les salaires anticipés.
- . Point d'attention : il ne s'agit pas de jouer gratuitement mais bien de rémunérer les artistes pour cette date, c'est la responsabilité de la compagnie, et un souci de légalité (!)
- . Rechercher des financements au Département, qui a manifesté de l'intérêt pour les projets portés par la Coopérative (à évoquer sur la commission "Structuration et Gouvernance" du 15 décembre).
- . Quel type de professionnels se déplacent, pour qui fait-on cet "investissement" (à ne pas confondre la Journée professionnelle qui a un public de professionnels "groupé" et plutôt "typé" territoire, services municipaux, MJC, OT et moyennes salles locales - et la date de représentation dans le Court circuit et sur laquelle chaque compagnie démarche son réseau local, régional voire national selon ses souhaits et listings).

Critères de sélection des spectacles retenus pour le prochain Court Circuit (2024) :

- 1/ Compagnies du territoire uniquement, cies dont le siège social est sur Annecy en priorité
- 2/ Création récente, en début de vie (première représentation en N-1 max : entre février 23 et janvier 2024 pour l'édition 2024).
- 3/ Appréciation du parcours du porteur de projet et de son équipe (soutiens, formation, expérience, CV etc)
- 4/ Viabilité du projet : un minimum de dates à venir et de partenariats (coproduction, résidences sur sélection artistique (hors Forges))
- 5/ Diversité des formes (grande, petite, espaces non-dédiés) et esthétiques (pluridisciplinarité)
- 6/ Recherche de parité (porteur.euse.s de projet, auteurs.ices, équipe impliquée)
- 7/ Diversité des publics (jeune public, famille, ado, adultes...)
- 8/ Viabilité budgétaire globale de la manifestation au regard du budget disponible (nombre de spectacles en fonction de la taille des formes)

A noter :

Les projets ne doivent pas être formatés pour être diffusés sur le Court circuit.

- . Il ne faut pas fermer l'accès aux spectacles avec des équipes importantes car elles permettent également de faire rayonner la manifestation.
- . Une pièce déjà programmée dans une salle du territoire n'est pas exclue d'office. Une discussion sera à prévoir avec la salle et la compagnie afin de s'assurer de travailler en bonne intelligence au profit des artistes, voir s'il est possible de faire une communication commune, etc.
- . Cette manifestation n'est pas dédiée aux projets émergents, ce n'est pas le bon cadre, un travail sera mené pour réfléchir à une autre manière, plus adaptée, d'accompagner les premiers projets (voir fin du CR)

Critères de pondération

- . Nombre de dates déjà prévues (un spectacle avec déjà de nombreuses dates ne sera pas prioritaire).
- . Absence/présence sur le CC l'année précédente, pour permettre un roulement.

Modalités de candidature

Appel à candidatures diffusé aux compagnies avec date butoir 30 janvier 2023

Sélection

. Sélection par Eva et Laetitia selon les critères établis en commun ci-haut, en présence de 2 "délégués" volontaires parmi les compagnies qui assisteront à la sélection en observateurs, sans y prendre part (ne doivent pas avoir postulé sur l'édition en question) > ne participeront pas aux délibérations mais seront présentes en tant que témoins et pourront faire des retours aux autres cie.

. Les raisons de non-sélection seront expliquées aux cie concernées pour avoir un retour.

Dates de l'évènement

. 3 semaines de janvier 2024, idéalement après la Route des 20 (qui a lieu la première semaine de janvier)

. La possibilité de présenter 2 spectacles sur la même soirée est validée pour les formes s'y prêtant (ex : double-plateau danse) afin de mutualiser les déplacements de professionnels mais n'est pas retenu pour les autres formes car cela implique des horaires atypiques (premier spectacle à 18h30).

. Une présentation le week-end n'est pas exclue, à voir si cela est pertinent au niveau des professionnels et du public.

Rétroplanning

Diffusion de l'appel vers le 15 décembre.

Fin de réception des candidatures le 30 janvier 2023.

Comité de sélection sur la première quinzaine de février (un mail sera envoyé mi-janvier pour proposer les rôles de délégués sur le comité de sélection).

Echange informel sur les besoins des artistes émergents :

Accompagnement administratif – mise en réseau (un coup de tél à un ami)

Liste de compagnies du territoire – suite au groupe de travail Structuration

Rencontre avec les artistes qui n'ont pas de compagnies – encourager l'interprétariat sur le territoire

Lieux de résidence - cartographie territoire

Présentation projets maquette "émergence" à imaginer

Accompagnement, mentoring...

Comment définir émergence : premier ou 2e projet, absence de soutiens pre-existants etc... ?

Présents

Compagnies : Franck Berthier (cie Dont Acte), Camille Besseau (Cie nü), Kady Duffy (Cie District 41), Mathilde Roux (cie Buzzing Grass), Edouard Hue (Beaver Dam Company / Edouard Hue), Céline Pitault (cie Les Airs Entendus), Claire-Marie Reot (cie SoulMagnet), Natacha Frottier (cie Monsieur K)

Théâtre : Eva Duchamp, Laetitia Revillard

1. Définition des objectifs de la journée professionnelle

- ◆ Mettre en lumière les futures créations professionnelles en cours de construction des cies d'Annecy.
(Possibilité de présenter un projet de médiation si rattaché à la création présentée).
- ◆ Réunir les pros qui partagent le même territoire sur une journée, avec des temps dédiés aux échanges interpersonnels.
- ◆ Cette journée n'a pas pour objectif premier de décrocher plusieurs dates de diffusion par compagnie mais bien d'identifier l'univers et la direction de la cie afin de la faire connaître, d'ouvrir sur des partenariats, pas forcément sur la création présentée. C'est une action qui a une influence sur le long terme.
Par conséquent, les spectacles de toutes dimensions peuvent être présentés.
- ◆ 8 à 9 projets maximum sur la journée.
- ◆ Question de l'émergence : Cette journée n'est pas l'endroit le plus adapté pour les cies émergentes (Cf. Critères de sélection ci-dessous). Il est envisagé de plutôt mettre en place un temps particulier qui leur serait dédié et où elles pourraient échanger avec des compagnies plus expérimentées.

2. Critères de sélection obligatoires

- Compagnie sous forme associative et professionnelle (Code APE et NAF, licence professionnelle),
- Siège social sur le Grand Annecy et communauté de communes limitrophes,
- Temporalité : la date de première devra avoir lieu entre janvier 2023 et août 2024 (saison en cours + N+1),
- Le projet de création doit au minimum être la deuxième création de la compagnie (le premier spectacle devra avoir déjà tourné dans des théâtres ou festivals, les structures dont ce n'est pas l'activité principale ne seront pas prises en compte),

- La création présentée doit avoir au minimum la date de première définie et connue dans le cadre d'un partenariat avec un théâtre ou un festival (auto-production et salles non-dédiées ne suffisent pas).

3. Critères de pondération/priorisation si trop de projets

- Les compagnies dont le siège social est à Annecy sont prioritaires.
- Priorité aux compagnies qui n'ont pas participé à l'édition précédente.
- Existence d'outils de communication professionnels : site internet, réseaux sociaux... (afin que les professionnels présents à la journée puissent aller voir le travail des compagnies).
- Equilibre des disciplines : taille des pièces / disciplines variées (théâtres, danse, cirque, JP...)

4. Critères évoqués mais non-retenus pour cette première édition coopérative :

- CV du porteur de projet, budget de création et soutien financiers institutionnelles sur les dernières années - il est entendu que la présence du critère exigeant que ce soit au minimum une deuxième création et qu'il y ait déjà une date de première/partenariat permet de s'assurer de la solidité de la compagnie, sans appréciation artistique.
- Question de la structuration sous forme d'association - s'interroger à l'avenir sur cette obligation car certains porteurs de projet passent par des collectifs, bureaux de production etc.
- Recréation et reprises : à questionner partir de l'édition 2024.

5. Critère non-tranché

- La parité homme/femmes parmi les porteurs de projets : établir d'office 4 créneaux hommes / 4 créneaux femme?

6. Suite

Il y a un consensus parmi les participants pour que les compagnies ne se jugent pas entre elles sur l'artistique, les dossiers seront donc sélectionnés par le Théâtre des collines à partir des critères établis en commun ci-dessus.

Réunion du 12 octobre annulée.

Si besoin d'affiner les critères suite à un grand nombre de candidatures correspondant à ces premiers critères, une nouvelle commission sera remise en place avec des volontaires dont la compagnie ne participe pas cette année à la journée professionnelle et sans qu'il leur soit dévoilé qui a postulé (étude anonymisée de dossiers).

--> entre le 6 et le 15 novembre.

Présent.e.s :

Compagnies :

Hugo Roux (Cie Demain dès l'aube) ; Stéphanie Doche et Alexandra Lanier (Cie D'Aucuns Disent);
Camille Besseau et Camille Roche (Cie nü); Marine Deypere et Aymeric O'Cornesse (Cie Alfonse);
Kady Duffy (Cie District 41) ; Taichi Kotsuji (Cie Aerstix); Christine Massa (Cie Major)

Excusé : Franck Berthier (Cie Dont Acte)

Théâtre : Eva Duchamp, Laetitia Revillard

1. Définition des objectifs de la Coopérative

- Espace d'échange, de meilleure interconnaissance avec la particularité d'un théâtre municipal associé à des cies (ce qui permet un lien direct avec la Ville), Cela crée une sorte de déséquilibre dans la prise de décisions mais qui permet des moyens conséquents (budget, locaux, coordination, moyens humains...), sans implication financière de la part des compagnies,
- La mutualisation (connaissances, communication, moyens humains et matériels...),
- Force d'un collectif pour démarcher les institutions (Département),
- Espace de visibilité pour cies et leurs créations ("Annecy, terre de création"),

Actions actuelles : temps fort Court circuit en janvier, une journée professionnelle en janvier, accès facilité à l'Espace des Forges pour des résidences, rencontres thématiques, commissions de structuration de la coopérative (gouvernance, etc.)

2. Contours de participation pour les compagnies :

- Limitation géographique :

Décisions concernant la gouvernance : uniquement pour les cies d'Annecy, pour limiter le nombre de compagnies participantes (ce qui ne ferme aux cies alentours l'accès aux actions de la coopérative comme le Court circuit, la journée professionnelle ou les Forges).

- Entrée :

L'adhésion doit être volontaire. Elle n'est pas automatique du fait de la localisation du siège social.

➔ Comment la compagnie manifeste son adhésion ?

- Durée d'engagement :

Adhésion aux valeurs plutôt que sur une temporalité comme la saison.

Les actions de la coopérative ne doivent pas être "consommées".

Manifestation de l'engagement :

- > Faire la promotion de la Coopérative
- > Contribuer aux échanges et à la vie de la Coopérative
- > Esprit de solidarité et de mutualisation
- > Communiquer ses coordonnées aux autres cie.

Faire partie de la Coopérative artistique des collines implique d'en faire la promotion (lien sur le site web de la cie, en parler autour de soi...).

Exemple : mention "Compagnie membre de la Coopérative artistique des collines, Annecy"

- Programmation :

- > Le théâtre ne fait pas de programmation dans le cadre du Court circuit mais peut programmer dans le cadre de sa saison des cie locales, dans le cadre de choix artistiques.
- > Question du pot commun dans le cadre des coproductions ?
 - > Pas le bon endroit car ce sont des financements destinés au soutien à la création.
- > Quid de la promotion/parrainage dans les réseaux ?
 - > Il faut le permettre comme pour la programmation, d'après des choix artistiques d'identifiés. Il ne faut pas priver les cie locales de cette opportunité pour elles et de faire rayonner Annecy.

3. Fonctionnement

- Limites :

Dans le cadre de la faisabilité par le Théâtre des collines (financière, matériel, humaine, logistique).

- Prise de décision :

- Fonctionnement par commission : s'en remettre aux personnes présentes aux réunions, (quitte à faire des retours en amont au théâtre ou aux cie)
 - > Réfléchir à une institutionnalisation en demandant des contributions sur les décisions à prendre ?
- Sur certains sujets importants, un vote de toutes et tous pourra être demandé.

A noter qu'il est difficile, voire impossible, d'obtenir systématiquement des consensus.

- Structuration :

Conservation du cadre informel le temps de clarifier les choses mais il est possible s'inspirer d'un fonctionnement administratif.

4. Perspectives

- ✚ Création d'une charte,
- ✚ Mise à disposition de locaux par la Ville pour une utilisation en bureaux administratifs par les cie → en cours de recherche par le Théâtre.
- ✚ Visibilité des cie sur le site web du Théâtre des collines,
- ✚ Recherche d'un espace de stockage mutualisé pour le matériel scénique,
- ✚ Cartographie du territoire : listing des lieux du spectacle vivant du territoire annécien (voir du Département) : théâtres identifiés mais également salles communales équipées avec ou sans programmations culturelles, etc.

- ➔ Sera l'objet d'une prochaine commission.
- Proposition de faire une "assemblée générale"/"inauguration" avec toutes les cies.
 - ➔ Bilan en juin ou juillet + pistes pour l'année prochaine
- Démarches auprès du Département :
 - Demande de subvention pour le matériel serait intéressante et permettrait de travailler sur la mutualisation.
 - > favoriser les outils pour la centralisation (lumières LED indépendantes, fond noir)
 - > rejoint l'idée d'investir le territoire

A noter qu'il faut 20% d'apport.

Pour l'instant, une centralisation de ce projet par le Théâtre n'est pas possible.

- Demande de soutien financier sur le Court circuit, avec un engagement de maillage territorial en échange.

NB Complexité pour la visibilité financière car le Théâtre ne sera pas sûr de toucher la subvention (les subs arrivent dans le pot commun de la Ville).

 Rencontre à programmer avec le Département en mai/juin, avec un bilan.

- Question de structuration sous forme associative :
 - + : Permet de toucher des subventions.
 - _ : Une association peut nous échapper au niveau du bureau + lourdeurs administratives

Vérifier si possible pour les compagnies de gouverner, d'adhérer et de percevoir une partie des subventions simultanément?

Vérifier si une ville peut adhérer

>> Attention aux associations écran, illégales > piste mise de côté pour le moment pour davantage de flexibilité et d'expérimentation

5. Prochaines actions

- Rencontre thématique juridique avec un intervenant extérieur spécialisé.
- Le Théâtre travaille sur une esquisse de charte, qui sera envoyée aux personnes présentes à cette commission.
- Rencontre à Malaz entre les cies et le théâtre (pas d'élus, etc.)
 - Lundi 26 juin à 16h, 2h de travail puis moment convivial et festif.
- Le Théâtre des collines réfléchit à intégrer un syndicat pour bénéficier de conseils juridiques.

Autres / Ressources à explorer :

- Collectif des intermittents,
- Etre intermittent (une journée d'indemnisation par mois et ils gèrent tout Pôle Emploi)
- La Manekine dans les Hauts de France --> ont fondé *l'Archipel, Spectacle en itinérance*, une programmation hors les murs. (le théâtre a questionné les municipalités ce qu'ils cherchaient pour transmettre aux cies.)